



## **CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE** **Séance du Lundi 14 septembre 2020**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

### **Le Lundi 14 septembre 2020 à 20 Heures 30 Min**

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire.**

**Etaient présents** : M. BAERT, Mme BUSSELL, Mme CHANTEPIE, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. DONET, M. GARDET, Mme LEBLANC, M. LECOMTE, Mme PETEL, M. SINGEOT.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents excusés** : M. BARDOUIL donne pouvoir à Mr DONET, Mme CAPRON donne pouvoir à M. BAERT, M. COUBRICHE donne pouvoir à M. BAERT, M. LEBECQ donne pouvoir à M. CHAUVIN.

**A été élue secrétaire** : Mme LEBLANC.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont une pensée pour les familles des personnes disparues et présentent toutes leurs condoléances.

Approbation du compte-rendu municipal du 29 juin 2020.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'un point doit être rajouté à l'ordre du jour : Plaques de rues.

### **1/ REMPLACEMENT DES BARRIERES ENDOMMAGEES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une nouvelle fois les barrières dans le virage du 3/5 place de l'Eglise (face au restaurant « Les Vignes Rouges ») ont été endommagées.

Cet incident s'étant produit à plusieurs reprises et sans tiers identifiable, notre assureur ne veut plus assurer ce sinistre.

Il faut savoir qu'une seule barrière coûte 800 euros TTC et qu'il y en a environ 16 mètres soit 12 800 euros pour l'ensemble.

Après recherche, des potelets flexibles résoudraient le problème d'un changement fréquent et couteux. Ils se plient sous le poids de véhicules sans se casser et en retrouvant leur forme initiale après un gros choc. Ces potelets mesurent 10 cm et doivent être espacés de 30 cm.

Un potelet coûte 150 euros TTC et pour notre remplacement des barrières il convient d'investir dans 55 potelets soit 13 400 euros TTC (couleur vert sapin).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition de ces potelets.

## **2/ PLAQUES DE RUES**

Monsieur le Maire rappelle que dans la commune, les plaques de rues ne sont pas uniformes. Certaines sont cassées ou manquantes. Une uniformisation est prévue avec les logos du PNR et le blason de la ville pour une réfection complète des plaques des rues, impasses, fiefs, clos et autres chemins du village.

Il est proposé un fond sable et en matière plastique.

Trois polices de caractère sont présentées au vote du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la 3<sup>ème</sup> police de caractère avec 6 voix, la 2<sup>ème</sup> avec 5 voix et la 1<sup>ère</sup> avec 4 voix.

Par conséquent, la 3<sup>ème</sup> proposition a été retenue.

## **3/ PRESBYTERE**

Monsieur le Maire rappelle l'étude sur les travaux de l'an dernier faite par un architecte pour un montant de 220 000 euros.

Ce bien devant être remis en état et en conformité afin de pouvoir être loué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à rechercher des subventions dans tous les domaines concernés par ces travaux (isolation, chauffage...),

Autorise Monsieur le Maire à faire établir des devis,

Autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres.

## **4/ INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire explique que lors de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020, les indemnités de fonction du Maire et des adjoints ont été votées.

Un tableau récapitulatif de ces indemnités n'a pas été joint à la délibération et de ce fait la préfecture a rendu notre délibération caduque.

Il convient d'annuler la précédente délibération et de la remplacer à l'identique en y joignant le tableau récapitulatif des % et montants de ces indemnités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020 et

Approuve l'ajout du tableau récapitulatif des % et montants de ces indemnités.

## **5/ QUESTIONS DIVERSES**

▪ **Rentré scolaire** : L'effectif est plus élevé que l'année précédente. L'école de Livilliers a réouvert avec 2 institutrices. 5 enfants sont en difficultés à Hérouville et nous avons pour l'instant que 2 AVS. Le président du syndicat scolaire est Monsieur Eric BAERT et les vice-présidents Madame Marion WALTER et Monsieur Olivier DESLANDES.

▪ **Point d'avancement modification du PLU** : L'avant-projet est bien avancé.

Une réunion se tiendra le lundi 21 septembre 2020 en mairie avec la commission urbanisme, Monsieur Belon (Architecte des bâtiments de France) et Madame Laage notre consultante.

▪ **Communauté de communes** : Nouvelle présidence depuis le 4 juillet 2020.

Madame Mezières (Maire d'Auvers-sur-Oise) a été élue.

La 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu le lundi 7 septembre 2020 portant principalement sur les appels à candidatures des différentes commissions de la Communauté de Communes.

Le CCSI magazine présentera la Communauté de Communes et sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

La nouvelle secrétaire de la CCSI déménage au-dessus de l'office du tourisme d'Auvers-sur-Oise.

▪ **Concert Festival du Vexin** : Le samedi 26 septembre 2020 à 18h30.

▪ **Journées du Patrimoine** : Elles se dérouleront le week-end du 19 et 20 septembre 2020.

▪ **Arbre de Noël** : Les années précédentes l'arbre de Noël se déroulait le 1<sup>er</sup> week-end de décembre. Cette année, il n'aura pas lieu suite à la situation actuelle du covid. Nous ne ferons donc pas appel à un prestataire extérieur.

Un goûter sera peut-être organisé selon la situation de la crise.

▪ **Silo** : Une visite du silo un samedi matin fin octobre début novembre est en cours d'organisation pour faire le point sur le stockage, les produits dangereux...A la même période une réunion sera programmée avec les agriculteurs.

▪ **Masques** : Le port du masque est obligatoire à 200 mètres autour de l'école mais pas dans le reste du village.

▪ **Mare** : Prochainement des poubelles seront installées.

▪ **Maison du village** : Le baby-foot est fermé suite au covid. Une porte a été forcée pour y accéder. Elle va être réparée.

▪ **Date du prochain conseil municipal** : Lundi 2 novembre 2020.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50 Heures.**

Le Maire,  
**Eric BAERT**





Rue



**Paul BAGNARD**

**Maire d'Hérouville (1901-1925)**

N°1



**Rue**



**PAUL BAGNARD**

**Maire d'Hérouville (1901-1925)**

N°2



**RUE**



**PAUL BAGNARD**

**Maire d'Hérouville (1901-1925)**

É.N.